

Bel : cent jours pour virer à gauche

Par Pascale Tournier

Le train de sénateur n'y suffit plus. Jean-Pierre Bel veut accélérer le travail de la Haute Assemblée. Il entend faire du Sénat de gauche le laboratoire d'expérimentation d'idées dont certaines pourraient structurer le programme du candidat socialiste François Hollande.

En prenant les habits du président du Sénat, le socialiste Jean-Pierre Bel sait que repose sur ses épaules une lourde tâche. Il lui faut « faire vivre le changement », comme il l'a dit lui-même, et montrer surtout que le PS peut agir autrement. Que la gauche est en mesure de tenir les rênes du pouvoir, avec crédibilité et responsabilité, dans une période de crise maximale.

Mais le temps presse. Il ne reste que quatre mois. Les sénateurs ne siègeront réellement que jusqu'en février. Après sa désignation, François Hollande a d'ailleurs vivement enjoint les sénateurs à se mettre au travail, dans une institution, certes, peu encline à des révolutions de palais. « Le basculement à gauche du Sénat peut s'apparenter à la prise de la Bastille, mais la réforme de l'institution ne se fera pas en une nuit, comme celle du 4-Août », ironise la sénatrice Laurence Rossignol (PS, Oise).

Jean-Pierre Bel a réussi la première étape, c'est-à-dire l'élection des présidents des commissions en respectant les composantes de la majorité. « Il sait ce que signifie le vivre ensemble », s'enthousiasme la vice-présidente aubryste Bariza Khiari. « Il a l'art de la méthode », renchérit la sénatrice Marie-Christine Blandin (EELV, Nord), qui salue,

présidence de la commission des finances au sénateur UMP Philippe Marini (Oise) a été appréciée. « Pour le moment, on a une alternance républicaine sereine. Le président avait promis un comportement dans la tradition de la Haute Assemblée, c'est à ce jour respecté », s'est félicité Jean-Pierre Raffarin (UMP, Vienne).

Envoyer des messages clairs

Sa première mission remplie, Jean-Pierre Bel entend donner corps à l'opposition par le biais du travail législatif. Vote, rejet des textes ou propositions de projets de loi (PPL), il s'agit de trouver le bon dosage pour marquer la différence, sans entamer la crédibilité du Sénat. « Il ne faut pas être dans une logique d'opposition systématique, mais constructive », note Catherine Génisson (PS, Pas-de-Calais). « Il est nécessaire d'envoyer des messages clairs et de mettre en œuvre des initiatives emblématiques de nos futures réformes », ajoute Jean-Pierre Sueur (PS, Loiret). Premier tour de chauffe : le rejet, le 24 octobre, de la proposition de loi du député UMP Éric Ciotti prônant l'encadrement militaire des jeunes délinquants. Un projet jugé mal ficelé et répondant à une logique d'affichage. « La loi nécessaire, ce



Le président socialiste du Sénat, Jean-Pierre Bel, au côté de François Hollande qui répond aux questions des journalistes dans la cour du palais du Luxembourg. PHOTO FRED DUFOUR/AFP

Il ne doit pas être l'otage de sa majorité », assène le sénateur centriste Jean-Marie Bockel (Haut-Rhin). Pour la loi de financement de la Sécurité sociale puis celle des finances 2012, la gauche possède une marge de manœuvre plus faible. Pas question de passer pour des irresponsables. Néanmoins, il s'agit de donner les contours du programme du candidat François Hollande. « Le Sénat est devenu le lieu de communication du programme présidentiel de la gauche », raille la vice-présidente de la commission des finances Fabienne Keller (UMP, Bas-Rhin). Avant d'être présenté en séance publique à partir du 7 novembre, le texte sur le budget de la Sécurité sociale a déjà été rejeté en commission. La gauche sénatoriale demande notamment la suppression de la taxe sur les mutuelles. Pour la loi de finances, exposée dès le 17 novembre, les amendements mettront l'accent – comme à l'Assemblée nationale – sur l'augmentation des recettes et la taxation de publics ciblés.

Des propositions à valeur symbolique

Pour faire entendre sa musique, la gauche sénatoriale souhaite aussi profiter des séances d'initiative parlementaire. Le 3 novembre a été présentée la proposition de loi visant à rendre obligatoire la scolarisation dès l'âge de trois ans. Une réponse

au « saccage par la droite de l'Éducation nationale ». La contre-offensive du Gouvernement ne s'est pas fait attendre. Le ministre Luc Chatel a invoqué l'article 40 de la Constitution pour repousser le texte, sans examen préalable. « Il s'agit ni plus ni moins d'un coup de force contraire à la démocratie », fustige le président du groupe PS, François Rebsamen, qui entend ne pas en rester là. Parmi les autres propositions de loi à haute valeur symbolique, figure, en effet, à l'agenda du 15 novembre, le changement du statut pénal du chef de l'État, inscrit aussi dans le programme de François Hollande. L'abolition du conseiller territorial, pierre angulaire de la réforme territoriale voulue par Nicolas Sarkozy, sera exposée en séance publique, le 16 novembre. « On sauve les meubles, en attendant d'aller plus loin », analyse la sénatrice Corinne Bouchoux (EELV, Maine-et-Loire). Le droit de vote des étrangers pour les élections locales, soutenu là aussi par le député de Corrèze mais critiqué par une partie de la droite, arrivera dans l'hémicycle le 8 décembre. Le texte avait été adopté à l'Assemblée nationale en 2000, sous Jospin, mais n'avait jamais été étudié par la majorité sénatoriale précédente. Tout un symbole.

Sobriété et transparence

Courant octobre, Jean-Pierre Bel débattait avec des sénateurs socialistes.

Très vite le sujet épineux de la réserve parlementaire est arrivé sur la table. Faut-il supprimer ou réformer cette cagnotte de 55 millions d'euros mise à la disposition des sénateurs et redistribuée aux élus locaux pour financer des investissements ? Malgré la pression de certains sénateurs aubrystes et écologistes, qui voient dans cette enveloppe l'illustration d'un système opaque et clientéliste, le président du Sénat n'a pour le moment pas donné suite. « Jean-Pierre Bel n'est pas un va-t-en-guerre mais un homme de consensus, qui écoute les uns et les autres », argue son entourage. Sur le sujet de la transparence, le président a préféré d'abord accepter le principe du contrôle de la Cour des comptes. Conscient que le Sénat n'a pas toujours bonne presse, Jean-Pierre Bel veut surtout rendre la Haute Assemblée plus modeste dans son fonctionnement. Baisse du budget, révision à la baisse des programmes de travaux, passage au crible des groupes d'études, réduction de la flotte automobile et achat de véhicules hybrides (sous l'influence des écologistes), tels sont les premiers jalons posés. Un groupe de travail devrait plancher sur le sujet. Devant ces annonces, la sénatrice UMP Fabienne Keller reste dubitative : « J'attends de voir les actes. Pour le moment, j'ai surtout vu une gauche sénatoriale s'installer dans les fauteuils et s'approprier les voitures. »



Jean-Pierre Raffarin. Le sénateur UMP de la Vienne estime que, jusqu'à présent, le nouveau président de la Haute Assemblée a adopté un comportement serein conforme à l'alternance républicaine.

PHOTO JACQUES DEMARTHON/AFP

comme tous ses camarades écologistes, la création d'un groupe écologiste et d'une commission sur le développement durable. « La gauche et les écologistes ont donné une bonne image d'entente », commente Jean-Vincent Placé (EELV, Essonne). Même à droite, l'attribution de la

n'est pas la loi « fait divers », avait rap-
pelé Jean-Pierre Bel dans son discours du 11 octobre. Les critiques à droite et au centre fusent : en déposant une motion de rejet préalable, la gauche a privé le Sénat de débat. « Le président a toléré une attitude idéologique, c'est une maladresse.